

Je n'ai pas rêvé !...

Date : 28 août 2013

Mais je n'ai quand même pas rêvé !...

Voici la délibération de l'assemblée départementale du 15 février 2013, telle qu'elle a été publiée au recueil des actes administratifs du conseil général d'Ille-et-Vilaine n° 436 ... qui fait foi :

CREATION D'UN GENTILE POUR LES HABITANTS D'ILLE-ET-VILAINE

Synthèse :

Le Département veut se doter d'un nom pour les habitants d'Ille-et-Vilaine. Afin de mener cette démarche dans les meilleures conditions, il souhaite s'associer les services d'un comité d'experts qui fera aux élus une proposition fédératrice, susceptible de faire adhérer le plus grand nombre.

Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil Général,

Après avoir entendu M. THEAUDIN, rapporteur au nom de la 2^{ème} commission,

Et après en avoir délibéré dans la séance du 15 février 2013,

DECIDE :

de se prononcer favorablement sur la démarche de recherche d'un gentilé, ce, dans le cadre d'un budget estimé à 30 000 €.

Pour Extrait Conforme,
Rennes, le 11 mars 2013

La Directrice Générale des Services Départementaux

Laurence QUINAUT

Elle autorise très précisément le président - qui en est l'exécutif - à « *s'associer les services d'un comité **d'experts** qui fera aux élus une **proposition fédératrice**, susceptible de faire adhérer le plus grand nombre* ».

Chacun peut lire et relire ça tranquillement.

Cette délibération n'a jamais eu pour objectif de s'associer - par publicitaire interposé, et appointé pour cela - les services d'un comité de pure convenance qu'il est totalement impossible de considérer comme étant un comité d'experts, et qui - de manière flagrante - ne s'est **aucunement** attaché à formuler des « propositions fédératrices, susceptibles de faire agréer le plus grand nombre ».

Le résultat est que l'appellation qui a été choisie a immédiatement suscité - et suscite encore - largement plus de 90 % d'opinions défavorables.

Mais le plus grave à mes yeux, n'est même pas dans le choix du nom ... qui avait pourtant en principe vocation à rapprocher les habitants.

C'est plutôt dans la démarche, car une telle trahison risque visiblement d'avoir pour effet d'éloigner de nombreux « administrés » de leurs représentants... qui - sur ce sujet là, et de mon

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

point de vue pourtant habituellement bienveillant - n'auront certainement pas été dignes de leur mandat.